

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUREVOIR

Séance du lundi 02 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Beaurevoir, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. LIMPENS Eric, Maire.

Présents : M. LIMPENS Eric, M. FAYOLLE Jean-François, Mme. LECLERE Karoline, M. TRICOTEAUX Philippe, M. LELONG Jean-Marie, Mme. ARSENIO Julie, Mme. SJOBERG Isabelle, M. BELVAL Jean-Paul,

Absents ayant donné pouvoir :

Absent excusé : Mme. CZARNY Séverine, M. KUHN Siegfried

Absents : Mme. PAHU Brigitte, M. TOURNAY Jean-Michel, Mme. COMPAGNON Emilie, Mme. DE STEUR Danièle, M. Xavier DE REKENEIRE

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. L'Assemblée peut donc valablement délibérer. Aucune remarque n'est formulée sur le précédent compte rendu.

- Ouverture de la séance par Monsieur le Maire.
- **Désignation du secrétaire de séance** : M. TRICOTEAUX Philippe
- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 04 juin 2019 approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

ORDRE DU JOUR

Trésorerie communale arrêtée au 02/09/2019 : 632 550,82 €.

I] INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

👉 **Ecole maternelle** :

- Mme. FRUIT Marie-Christine, ATSEM remplacera Mme. Isabelle WABONT dans le cadre de son arrêt maladie.
- Mme. DE WILDE Amandine assurera l'accueil périscolaire de 7h30 à 8h30 ainsi que l'accompagnement à la cantine.
- Mme. Samantha HIERNARD a été reconduite dans ses fonctions ainsi que Mme. Catherine BAUDHUIN. En raison d'une augmentation du nombre d'enfants en salle de repos, le contrat CDD de Mme. HIERNARD a été porté à 35h/hebdomadaires. Elle assistera l'ATSEM notamment pour la surveillance en salle de repos
- M. Fayolle apporte des explications sur l'acquisition de la table à langer destinée à l'accueil des enfants en bas âge.

👉 **Ecole élémentaire** :

- Mme. LENIN Frédérique assurera l'accueil périscolaire le matin (7h30/8h30). L'accompagnement à la cantine sera assuré par Mme. LENIN et Mme. GILLERON
- Mme. DE WILDE Amandine assurera l'accueil périscolaire de l'après-midi (16h30/18h30).

👉 **Services Techniques** :

- Fin de contrat saisonnier M. DURIEUX Christian.
- Contrat Saisonnier pour M. DUFORET Marc (6 mois)
- Contrat CDD pour M. THIERY J-Pierre (6 mois)

II INFORMATIONS SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX COMMUNAUX

↳ Voirie :

- La réfection de la rue de Ponchaux : une réunion avant chantier est prévue le 11 septembre prochain.
- La réfection des trottoirs et nids de poule dans la commune sera effectuée à cette occasion.
- Les travaux d'aménagement sécuritaire des entrées du village et l'aménagement du parking du cimetière ont été acceptés ; une réunion avec la voirie départementale est prévue ce vendredi.
- Les travaux de réfection de la route à l'entrée du hameau de Ponchaux (côté rue de Ponchaux) sont également prévus.

↳ Bâtiments communaux :

- Au local communal : il reste la pose des peintures sur les murs, elle sera effectuée par les employés communaux.
- Appartements communaux : suite au passage des services d'Enedis, compte tenu d'un changement de législation au 1^{er} janvier 2019, des travaux de mise en conformité de l'installation électrique restent à effectuer (M. Fayolle apporte des explications). L'entreprise E.I.N en a été alertée.

↳ **Accessibilité PMR des bâtiments communaux** : les travaux de mise en conformité PMR de la mairie ainsi que ceux de l'église seront entrepris sous peu.

↳ **Travaux à la Station d'Épuration** : Ils se terminent. Le raccordement en fourniture d'électricité est effectué.

Une nouvelle clôture ainsi qu'un portail seront posés ; un devis a été demandé à l'entreprise SPCC de Caudry. L'aménagement des berges sera effectué par l'entreprise Balestra courant le mois d'octobre.

III] RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : modification du règlement

M. Limpens rappelle qu'à ce jour le raccordement au réseau d'eau ou au réseau d'assainissement collectif est mis en place par les services communaux moyennant le versement de la somme de : 609,80 € par raccordement par réseau.

Toutefois, dans ce cadre, la commune doit souvent faire appel à une entreprise pour la réalisation des travaux de raccordement. De ce fait, le coût forfaitaire demandé (609,80 €) est bien en dessous du montant de la facture correspondant aux travaux de raccordement.

Il est proposé, que le montant demandé pour le raccordement au réseau d'eau ou au réseau d'assainissement collectif soit établi sur la base d'un devis demandé aux entreprises compétentes et répercuté intégralement au demandeur du raccordement.

Par ailleurs, lors d'une vente d'un bien immobilier, les notaires demandent à la commune d'attester de la conformité du raccordement de l'habitation au réseau collectif ou non collectif d'assainissement.

Concernant le réseau non-collectif, la compétence a été confiée aux services de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois.

Par contre, pour le réseau collectif d'assainissement, la compétence est toujours communale. Il revient donc à la commune d'attester de la conformité du raccordement d'un bien. A cette occasion, un agent communal est missionné.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer. Le coût engendré pour une vérification du service assainissement non-collectif sera demandé auprès des services de la Communauté de Communes. A l'unanimité les propositions sont acceptées.

IV] SPL-XDemat : Approbation du rapport du C.A

La commune de Beaufeuve est actionnaire de la Sté SPL-Xdemat afin de bénéficier des outils informatiques mis à disposition (Xmarchés, Xfluco, Xparaphe, X factures, Xconvoc... (910 modules pour la commune de Beaufeuve)

A ce titre, le conseil municipal doit se prononcer sur le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos au 31/12/2018 émis lors de l'Assemblée Générale.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration

V] INFORMATIONS DIVERSES

↪ **Demande d'admission en non-valeur** : pour le service des eaux d'un montant de 181,24 € et pour le service assainissement d'un montant de 41.65 €

↪ **Transfert eaux / assainissement** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet de l'Aisne qui informe les conseils municipaux qu'en raison de au moins 25% des communes membres de la Communauté de Communes représentant 20 % de la population ont délibéré pour s'opposer au transfert de ces compétences à la Communauté de Communes du Pays du Vermandois et que, dans ces conditions, l'exercice des compétences « eau » et « assainissement » prendra effet au 1^{er} janvier 2026.

↪ **Courrier de M. TOURNAY Emmanuel** : Monsieur le Maire donne lecture dudit courrier.

↪ **Courrier de remerciements** : Les enfants de l'école élémentaire ainsi que l'équipe enseignante remercient les membres du Conseil municipal pour la subvention attribuée pour l'année scolaire 2018-2019. Celle-ci a permis à financer le séjour des enfants scolarisés au château de Chambord et au Futuroscope.

↪ **Invitation à la présentation de la Convention Globale Territoriale** : Monsieur le Maire donne lecture de l'invitation

↪ **M. TRICOTEAUX** : il demande qu'il soit envisagé de couper un arbre au cimetière. Il souhaiterait qu'il soit étudié la possibilité de mettre la rue Helmann en sens unique. En effet, la rue est fréquemment empruntée et de nombreux véhicules sont en stationnement ; il devient compliqué et dangereux de l'emprunter.

L'interdiction serait en provenant de la rue St-Chamond. A suivre.

Les questions sont épuisées la séance est levée.

Le secrétaire de séance
M. TRICOTEAUX Philippe